

Les conditions d'accès : Ce qu'il faut savoir

Depuis le 1^{er} juillet 2025, les déchèteries du territoire de Trigone sont équipées d'un système de contrôle d'accès par lecture automatique des plaques d'immatriculation.

Pour pouvoir y accéder, vous devez impérativement enregistrer votre ou vos véhicules à l'avance en créant un compte déchèterie.

Les usagers concernés par le compte déchèterie sont :

- Les professionnels sur l'ensemble des déchèteries du territoire acceptant les professionnels
- Les particuliers des déchèteries équipées de barrières avec LAPI (Lecture Automatique de Plaque d'Immatriculation).

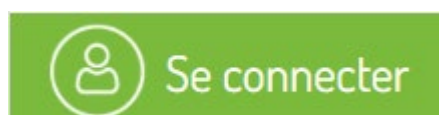
Pas encore inscrit ?



Créez directement votre compte en ligne et remplissez le formulaire d'information

- **Pour les professionnels et assimilés**, vous devez télécharger les documents suivants :
 - Avis de situation sirene/Insee
 - Copie de la carte grise de chaque véhicule utilisé
- **Pour les particuliers**, vous devez fournir un justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture d'eau, d'électricité, de téléphone...

Déjà inscrit ?



Vous avez déjà enregistré un ou plusieurs véhicules ? Connectez-vous à votre espace pour suivre vos démarches en ligne, vos factures et vos crédits de passage.

Le délai d'activation

- Votre demande sera traitée par le service Déchèteries sous **3 jours ouvrés**.
- Vous recevrez un email de confirmation une fois votre inscription validée.

N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire, surtout en cas de besoin urgent.

Cas particuliers : véhicule de prêt ou de location

Dans tous les cas, le véhicule doit être inscrit avant votre venue, via votre compte en ligne.

- **Véhicule de location et de prêt :**
 - Joignez la carte grise du véhicule

La validation est automatique et instantanée et permet à l'utilisateur d'accéder sans délai en déchèterie.

Crédits de passage

- Un ou plusieurs crédits sont requis pour chaque passage, selon la catégorie de véhicule.
- Les crédits utilisés seront facturés selon la grille suivante :

MODALITES D'ACCES LES CREDITS DE PASSAGE

DECOMPTE DES CREDITS PAR PASSAGE		TARIFS TTC PAR PASSAGE
Véhicule particulier (VP: champs J1 de votre carte grise)		
	-1	8,40€
Véhicule utilitaire (CTTE: champs J1 de votre carte grise)		
	-2	16,80€
≤ 2,5 tonnes**		
	-3	25,20€
>2,5 et ≤ 3 tonnes**		
	-4	33,60€
>3 et ≤ 3,5 tonnes**		
**PTAC – Champs F2 de votre carte grise		